

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2021\_040**

**Décision modificative n° 1 du budget primitif 2021 - Programme 112**

L'an deux mille vingt-et-un et le trente septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à La Malène, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Alain DELMAS, Régine DOUSSIÈRE, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Régis VALGALIER par Irène LEBEAU

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 21 septembre 2021

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 16	Pouvoirs : 1
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Le Président informe le comité syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du programme 112 « Étude de la restauration d'une zone d'expansion de crue - seuil de Saint-Georges-de-Luzençon » du budget de l'exercice 2021, ont été insuffisants.

Le Président a dû prendre un arrêté AR\_2021\_18 le 9 juillet 2021 pour effectuer un virement de crédits par emploi des crédits pour dépenses imprévues.

Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-256.80	
2031	Programme 112-Frais d'études	256.80	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Président invite le comité syndical à voter ces crédits.

À l'unanimité, le comité syndical après en avoir délibéré,

**Vote** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à La Malène, les jours, mois et an susdits.

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC  
Date de réception de l'AR: 30/09/2021  
048-200080547-20210930-DE\_2021\_040-DE

Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES



SYNDICAT MIXTE DU BASSE  
TARN  
AMONT  
VERSANT

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 30 / 09 / 2021  
et publié ou notifié  
le 30 / 09 / 2021